VOEU DES ENSEIGNANTS, DES PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE, PARENTS D'ELEVES FCPE et PEEP

CA du jeudi 13 février 2025

Collège Camille Claudel de Latresne

Les membres du conseil d'administration du collège de Latresne réunis le 13 Février 2025 constatent que la Dotation Globale Horaire qui conditionne les conditions d'apprentissages des élèves et les conditions de travail des personnels l'an prochain est insuffisante. Or, les besoins sont nombreux et les inégalités scolaires augmentent toujours. La question de la prise en charge des élèves en difficulté est capitale et doit faire l'objet de moyens à la hauteur, notamment en 2025 quand nous fêteront les 20 ans de la loi de 2005 (inclusion et handicap).

L'imposition de la réforme du choc des savoirs doit être levée. En effet, le conseil d'État a annulé le 28/11/2024 l'arrêté du 15 mars 2024 organisation les « groupes de besoin ». Sous réserve de l'adoption d'autres textes, la rentrée 2025 doit se préparer avec la même organisation que la rentrée 2023 : plus de groupes « de besoins », et le retour du « soutien/approfondissement » en 6eme. Nous refusons donc d'étendre en 4eme et 3eme le choc des savoirs. D'autant plus qu'il n'y a pas assez d'heures pour permettre ces dispositifs sans réduire ce qui fonctionne dans l'établissement.

Nous demandons le maintien des dédoublements en sciences (13 heures) :

- Sciences Physiques en 5eme
- SVT en 4eme
- Technologie en 3eme

Ces enseignements sont indispensables et le fonctionnement en groupe permet de faire réussir les élèves, de les faire manipuler et donner du sens aux apprentissages.

Nous demandons qu'aucune classe ne dépasse les 28 élèves en comptabilisant aussi les élèves de la section ULIS. L'école de la réussite de tous, c'est la prise en compte des besoins de tous les élèves. Des classes surchargées ne permettent pas aux élèves de réussir, de nombreuses études le démontrent.

Enfin, l'an prochain verra le collège dépasser les 1 000 élèves. Ce n'est pas acceptable. Il faut réduire le nombre d'élève global dans l'établissement. Pour cela il faut construire, à moyen terme, un collège dans le secteur et refuser les affectations hors secteur pour la rentrée 2025.

Par ce vœu, nous protestons contre la dégradation des conditions d'étude des élèves. Nous précisons que ce vœu ne remet pas en cause le travail de répartition des moyens effectué par la Direction du Collège Camille Claudel.

Nous ne voulons pas que les DHG soient un déni de la situation sociale et scolaire. Nous tenons à rappeler que nous défendons l'École publique et que nous souhaitons en priorité que tous les jeunes aient accès à un enseignement de qualité, bienveillant et rassurant afin de s'accomplir pleinement en tant que futur adulte dans un climat serein et apaisé, un futur épanouissant à vivre.

Attachés à la réussite de tous les jeunes, nous exigeons une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement et aux enseignants de jouer pleinement leur rôle.

Les enseignants du collège Camille Claudel

Les personnels de vie scolaire du collège Camille Claudel

Les parents FCPE du collège Camille Claudel.

Les parents PEEP du collège Camille Claudel.